

ASSEMBLÉE NATIONALE4 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 6282 à 6314

présentés par
M. Habib
et 31 membres du groupe Socialiste

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant :**

Au plus tard au 1^{er} janvier 2007 le Gouvernement transmet au Parlement un rapport détaillé examinant dans quelle mesure les petites et moyennes entreprises et les ménages tirent pleinement parti du changement de statut d'Électricité de France notamment en ce qui concerne le service public.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement pose le principe d'un rapport sur les conséquences du changement de statut d'EDF sur le service public et les usagers. Il s'inscrit parfaitement dans la logique des directives 2003/54/CE et 2003/55/CE sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel qui prévoient ce type de rapport de la part de la commission pour l'information du parlement européen.

Ces amendements identiques ont été déposés par 32 membres du groupe Socialiste :

Adt n° 6282 de M. Habib
Adt n° 6283 de M. Bataille
Adt n° 6284 de M. Gaubert
Adt n° 6285 de M. Ducout
Adt n° 6286 de M. Le Déaut
Adt n° 6287 de M. Brottes
Adt n° 6288 de M. Migaud
Adt n° 6289 de M. Bonrepaux
Adt n° 6290 de M. Aubron
Adt n° 6291 de M. Balligand
Adt n° 6292 de M. Bascou
Adt n° 6293 de M. Besson
Adt n° 6294 de M. Bono
Adt n° 6295 de M. Cohen
Adt n° 6296 de Mme Darciaux
Adt n° 6297 de M. Dehoux
Adt n° 6298 de M. Dosé
Adt n° 6299 de M. Dumas
Adt n° 6300 de M. Dumont
Adt n° 6301 de M. Emmanuelli
Adt n° 6302 de Mme Gaillard
Adt n° 6304 de Mme Génisson
Adt n° 6305 de M. Gorce
Adt n° 6306 de M. Gouriou
Adt n° 6307 de M. Jung
Adt n° 6308 de M. Lambert
Adt n° 6309 de M. Launay
Adt n° 6310 de Mme Lebranchu
Adt n° 6311 de M. Nayrou
Adt n° 6312 de Mme Saugues
Adt n° 6313 de M. Tourtelier
Adt n° 6314 de M. Vergnier